

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 octobre 2025

L'an 2025 et le 16 octobre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 9 octobre 2025.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Date d'affichage : 9 octobre 2025

Délibération N° 16-10-2025 / N°190

Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Marc Bourdel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 13

Membres votants : 89

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Luc Delaporte, Jean-Pierre Marocchini, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillerez, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Chantal Dufresne, Louis Lambert.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Marc Degrendele suppléé par Jean-Marie Locquet, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Muriel Sergier supplée par Philippe Bouchind'homme.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Sylvie Gabez, Patrick Nepveu, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Arnaud Douchet, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Jean-Michel Desailly ayant donné pouvoir à Léon Bernard, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Julien Bellengier procuration à Harold Tétu, Vincent Lacroix procuration à Jean-Paul Hemery, Nicolas Capron procuration à Olivier Gallet, Raymond Lavigne procuration à Christian Thilliez, Murielle Roussel procuration à Catherine Libessart, Freddy Balavoine procuration à Anne-Sophie Larivière, Alain Debureaux procuration à Ernest Auchart, Joël Tournel procuration à Jean-François Varoqui, Jacques Thellier procuration à André Bouchind'homme.

Secrétaire de séance : Marie Bernard

Titre de la délibération : Rapport annuel de la SPL

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois est actionnaire de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois, aux côtés de la ville d'Arras, de la Communauté Urbaine d'Arras, des Communautés de Communes du Sud-Artois, d'Osartis-Marquion, de la Ville de Saint-Laurent-Blangy et de la Communauté de Communes du Ternois.

Arras Pays d'Artois Tourisme a enregistré en 2024 une belle fréquentation touristique et une progression significative de ses ventes.

Le bilan financier est positif avec un excédent de 9 869 €. Voici quelques faits marquants de l'année écoulée :

- La SPL a signé le contrat de destination touristique avec la Région Hauts-de-France, Hauts-de-France Tourisme, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de communes du Ternois, la Communauté de communes du Sud-Artois, la Communauté de communes Osartis-Marquion, la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, la ville d'Arras et Pas-de-Calais Tourisme. Ce contrat signé pour la période 2024-2027 qui formalise, à l'échelle de la destination Arras Pays d'Artois, un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.
- La 2ème édition du Championnat du Monde de la Frite a eu lieu 28 septembre 2024 sur la Grand'Place d'Arras et a réuni environ 50 000 personnes, tout comme la première année. Les retombées média sont valorisées à hauteur de 5 000 000 €.
- 34 villages sont labellisés *Village Patrimoine* ®, dont 6 sur la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois à savoir Hermaville, Savy-Berlette, Pas-en-Artois, Habarcq, Avesnes-le-Comte et Camblain l'Abbé. Ce dernier a rejoint le réseau en début d'année 2025.
- Le taux d'occupation de l'aire de camping-car *Arras Vallée de la Scarpe* est de 86% en 2024.

- Plusieurs études ont été menées concernant la transformation du Bureau d'Information Touristique d'Arras, la création d'un centre d'interprétation au sein de la Maison Robespierre et sur le vélotourisme sur la Communauté Urbaine d'Arras.

Les relations entre la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois et la SPL en 2024 ont été encadrées par une convention portant versement d'une compensation pour obligations de service public pour la gestion de l'Office de tourisme, l'attractivité et le développement touristique du territoire, et par une lettre de commande portant sur la commercialisation de prestations de services touristiques.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux SPL, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

Ainsi, il revient à chaque collectivité actionnaire de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants, à ce que les activités de la SPL soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés, afin de garder la maîtrise de leur outil.

L'assemblée délibérante, après discussion, se prononce par un vote sur le rapport écrit par les représentants de la collectivité.

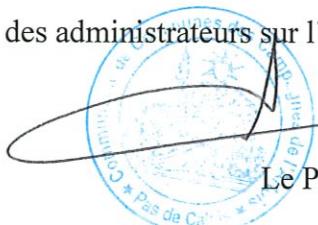
Les représentants de Communauté de communes des Campagnes de l'Artois au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL ont approuvé les rapports sur la gestion de la société, sur sa situation financière et sur les comptes années au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui leur ont été présentés par l'expert-comptable et par le commissaire aux comptes de la SPL. Un rapport synthétisant le travail des administrateurs en 2024 est annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L.1524-1 et suivants, et L.5211-1 ;

Vu l'article 37 des statuts de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois ;

Compte tenu de ce qui précède et vu l'avis favorable du Bureau du 8 octobre 2025, le conseil communautaire décide à la majorité (les membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale ne prennent pas part au vote)

- D' approuver le rapport annuel des administrateurs sur l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération,



Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11/10/2025 et publication ou notification du 11/10/2025

